

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures
Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Etaient présents :51 titulaires dont 3 possédant une procuration
6 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZECABRERETS
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELSM. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN
JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN
Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET
Catherine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAUREMme GARRIGOU Isabelle,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORSM. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY
Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. CANCEIL Philippe, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier, M. GILBERT Joël, M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaiet excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Festivités

Objet : Convention de prestations de service Festivités – Ville de Cahors / Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juin 2017
Rapporteur : Serge MUNTE

Rédacteur : Florent ERASME
Service : Festivités

Objet : Convention de prestations de service Festivités – Ville de Cahors / Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Ne possédant ni les structures, ni les services adaptés au stockage, à la logistique et à l'entretien du matériel nécessaires aux festivités, le Grand Cahors a demandé à la Ville de Cahors de se charger d'un certain nombre de prestations par convention en date du 24 décembre 2012.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé à notre assemblée de la renouveler dans les conditions suivantes.

Le service des festivités de la ville de Cahors assurera pour le compte du Grand Cahors :

- La fourniture du matériel et la logistique nécessaires aux manifestations communautaires « Lot of Saveurs »,
- Le transport aller et retour des barrières et des coffrets électriques ainsi que le montage et le démontage du podium roulant ou la mise à disposition du podium non roulant (charge à la commune d'en assurer le montage et le démontage, sous son entière responsabilité), pour une manifestation de type fête votive, par an et par commune membre du Grand Cahors (ou par commune déléguée dans le cas des communes nouvelles) après validation du Maire de cette commune. Dans le cas où le service des festivités de la Ville de Cahors ne pourrait pas mettre à disposition ce matériel, le Grand Cahors financera la location du matériel manquant.

Le service des festivités pourra également être amené à réaliser des prestations complémentaires à destination des associations ou des communes du Grand Cahors, dans la limite d'une fois par an par commune : prêt de chaises, de tables et de barrières. Ces demandes feront l'objet d'un chiffrage préalable (en fonction des tarifs votés par le conseil municipal de Cahors) avec accord préalable du Maire de la commune concernée et facturées directement au demandeur : association ou commune.

Au-delà de ce cadre et dès lors qu'une demande supplémentaire parviendrait au service des Festivités de la ville de Cahors, ce dernier se réserve le droit, en fonction de son propre planning de manifestations, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

En contrepartie de ces prestations, la Ville de Cahors facturera au Grand Cahors, chaque trimestre, le coût réel des prestations calculé sur la base des tarifs votés annuellement par le Conseil municipal de Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le cadre d'intervention du service des festivités de la Ville de Cahors pour le compte du Grand Cahors et des communes membres et la facturation afférente ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe et toutes pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE